Direction générale du développement
et de l'aménagement de la faune

Démarche vers une gestion intégrée des ressources en milieu agricole

«Plan d'action»

Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune

Faune Québec

Février 2007

Québec

Direction générale du développement et de l'aménagement de la faune

Vers une démarche de gestion intégrée des ressources en milieu agricole

«Plan d'action»

Document de régie interne

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Secteur Faune Québec

Février 2007

Recherche, conception et rédaction : [1]
Guy Boucher, DAF-Chaudière-Appalaches
François Duchesneau, DDF
Réjean Dumas, DAF-Lanaudière
René Lafond, DDF
Suzanne Lepage, DDF
Michel Letendre, DAF-Montérégie/Montréal/Laval
Charles Maisonneuve, DRF
Brigitte Paquet, DDF
Guy Trencia, DAF-Chaudière-Appalaches
Guy Verreault, DAF-Bas-St-Laurent

Collaborateurs à la révision et à la rédaction :[1]
Héloïse Bastien, DAF-Capitale-Nationale
Sylvie Beaudet, DAF-Nord-du-Québec
Réhaume Courtois, DDF
Pierre Demers, DAF-Estrie
Nadia Deshaies, DAF-Mauricie/Centre-du-Québec
Chantal Dubreuil, DAF-Capitale-Nationale
Pierre Dulude, DDF/CIC
Jessy Dynes, DTFR
Isabelle Gauthier, DDF
Gérald Guérin, DAF-Saguenay/Lac-St-Jean
Claude Grondin, FFQ
Jean-Pierre Hamel, DAF-Abitibi-Témiscamingue
Jacques Jutras, DDF
Bert Klein, DDF
Gilles Lamontagne, DDF
Michel Lepage, DDF
Luc Major, DAF-Chaudière-Appalaches
Magella Morasse, DRF
Claudel Pelletier, DAF-Gaspésie/Îles-de-la Madeleine
Jacqueline Peltier, DAF-Côte-Nord
Jean Provost, DAF-Outaouais
Michel Renaud, DAF-Laurentides
Jean Tremblay, DDF
Serge Tremblay, DDF
Denis Vandal, DAF-Nord-du-Québec

Référence à citer :

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2007. Démarche vers une gestion intégrée des ressources en milieu agricole : Plan d'action. Document de régie interne. Direction générale du développement et de l'aménagement de la faune. Secteur Faune Québec.

[1] DAF : Direction de l'aménagement de la faune
DDF : Direction du développement de la faune
DRF : Direction de la recherche sur la faune
DTFR : Direction des territoires fauniques et de la réglementation
CIC : Canards Illimités Canada
FFQ : Fondation de la faune du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Page

TABLE DES MATIÈRES iii

AVANT-PROPOS 1

MISE EN SITUATION 3

ENJEU 1 La conservation des habitats fauniques en milieu agricole 5

Orientation 1.1 Mettre en œuvre des mesures pour la conservation des habitats fauniques (aquatiques, riverains, forestiers, humides et agricoles) ainsi que les habitats des espèces vulnérables 6

Orientation 1.2 Intervenir auprès des autres ministères et organismes en faveur de la conservation des habitats fauniques 7

Orientation 1.3 Améliorer les connaissances sur la faune et ses habitats 8

ENJEU 2 La restauration d'habitats fauniques en milieu agricole 12

Orientation 2.1 Mettre en œuvre des mesures pour la restauration d'habitats fauniques 12

ENJEU 3 La sensibilisation des intervenants du milieu agricole à l'importance de la faune, à la conservation et à la restauration des habitats fauniques 14

Orientation 3.1 Préparer et faire entériner par les autorités du Secteur Faune Québec des documents de positionnement sur certains enjeux de conservation des habitats et de la biodiversité en milieu agricole 15

Orientation 3.2 Développer des outils et diffuser de l'information pour sensibiliser à la conservation et la restauration des habitats fauniques 16

ENJEU 4 La mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole 18

Orientation 4.1 Développer des approches et des outils favorisant la mise en valeur de la faune, l'accessibilité au territoire et le contrôle de la déprédation en milieu agricole 18

CONCLUSION 20

ANNEXE 1 Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole 21

ANNEXE 2 Activités récurrentes en milieu agricole et indicateurs de performance 38

AVANT-PROPOS

Le présent plan d'action constitue la suite du document synthèse « Démarche vers une gestion intégrée des ressources en milieu agricole, « Portrait et enjeux[2] » produit par le Secteur Faune Québec et portant sur la biodiversité de même que sur les enjeux de conservation, de restauration et de mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole.

Ce plan cible, à partir des meilleures informations disponibles à ce jour, les actions prioritaires qui, de l'avis des auteurs, contribueront à amorcer et à soutenir une démarche de gestion intégrée des ressources en milieu agricole.

Le Secteur Faune Québec approuve l'approche générale proposée dans ce document. Il ne peut cependant prendre l'engagement que l'ensemble des actions proposées sera réalisé, compte tenu des ressources disponibles et de la priorité accordée aux enjeux retenus. De même, la participation, la collaboration et la contribution des nombreux organismes impliqués dans le milieu agricole seront requises. Le plan d'action se veut donc un défi non seulement pour le Secteur Faune Québec mais aussi pour les divers intervenants du milieu agricole. Il constitue donc un premier pas pour un partenariat que le Secteur Faune Québec désire solide.

[2] MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2007. Démarche vers une gestion intégrée des ressources en milieu agricole : Portrait et enjeux. Direction générale du développement et de l'aménagement de la faune. Secteur Faune Québec.

MISE EN SITUATION

Ce plan d'action identifie les principaux moyens pour favoriser la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole. Il fait suite à la synthèse[3] que le Secteur Faune Québec a préparée en vue d'amorcer une démarche de gestion intégrée des ressources faune et agriculture sur le territoire agricole québécois. La synthèse traite de la biodiversité du milieu agricole et des impacts des pratiques agricoles sur la faune et ses habitats. Cette démarche a permis d'identifier quatre principaux enjeux qui interpellent les intervenants en milieu agricole : la conservation des habitats fauniques, leur restauration, la sensibilisation des intervenants et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. Les enjeux sont opérationnalisés par sept orientations et 32 objectifs.

Parmi les quatre enjeux, le Secteur Faune Québec priorise avant tout l'enjeu 1, soit celui de favoriser la conservation des habitats fauniques en milieu agricole. D'une part, il est primordial de conserver les habitats actuels pour éviter des pertes de biodiversité. D'autre part, il est beaucoup plus coûteux de restaurer un habitat détruit que d'entreprendre des actions pour conserver ceux existant. Cependant, dans certains cas, des activités de restauration seront encouragées lorsque le contexte régional et les opportunités s'y prêteront. Finalement, les enjeux 3 et 4 sont relativement peu coûteux en terme de ressources et ils sont susceptibles de donner des retombées très positives à moyen terme. Ils seront également priorisés par le Secteur Faune Québec. Pour tous les enjeux, l'accent sera mis sur le partenariat afin de partager l'expertise et les ressources.

Le plan d'action expose d'abord les principaux éléments qui justifient le choix des enjeux retenus et présente une brève description des orientations et objectifs visés au cours des prochaines années. Le tout est synthétisé sous forme de tableau à **l'annexe 1**. Celle-ci contient également des indicateurs de performance et elle présente un ordre de priorité pour chaque objectif. Les cotes de priorité sont mentionnées à titre indicatif puisque le choix des actions à réaliser dépendra souvent du contexte régional et des opportunités de financement qui se présenteront.

L'annexe 2 du plan d'action présente la liste des activités récurrentes réalisées par le Secteur Faune Québec et associées au milieu agricole. Ce sont des tâches et responsabilités qui sont majoritairement effectuées par les directions régionales de l'aménagement de la faune dans le cadre de leurs activités courantes.

La mise en œuvre du plan d'action dépend des ressources humaines, matérielles et financières disponibles. Ce plan est ambitieux si bien qu'il faut le voir comme un outil de planification à long terme. De plus, il nécessitera, pour réussir, la collaboration, la participation et la contribution de nombreux intervenants du milieu agricole. Le Secteur Faune Québec confirme son intérêt à travailler avec ces partenaires, dans le respect des préoccupations de chacun, afin de faire de l'agriculture au Québec, un modèle de développement durable. À cet effet, le Secteur Faune Québec

[3] MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2007. Démarche vers une gestion intégrée des ressources en milieu agricole: Portrait et enjeux. Faune Québec.

profitera de diverses instances (ex. assises faune-agriculture) pour contacter les intervenants et les partenaires pour s'assurer qu'ils partagent le diagnostic présenté dans le document de synthèse et adhèrent au plan d'action.

La synthèse et le présent plan d'action ont été préparés par un groupe de travail composé de représentants des Directions de l'aménagement de la faune des principales régions agricoles du Québec, de la Direction du développement de la faune et de la Direction de la recherche sur la faune. Le Secteur Faune Québec souhaite que ces documents soient de point de départ d'une collaboration soutenue entre les intervenants du milieu agricole.

ENJEU 1 La conservation des habitats fauniques en milieu agricole

Plusieurs conditions doivent être présentes afin d'assurer la survie des espèces fauniques : qualité et quantité suffisante d'eau, d'abris, de nourriture, de sites de reproduction ainsi qu'une possibilité de libre circulation pour satisfaire ces différents besoins. Lorsque ceux-ci ne sont pas comblés, la survie d'une population, voire d'une espèce, est menacée. C'est parfois le cas pour certaines espèces de poissons, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux et de mammifères qui fréquentent le milieu agricole.

La remise en culture de certains sols et le besoin accru de superficies pour l'épandage des lisiers ont créé des pressions importantes sur les milieux boisés et humides en zone agricole. Ces milieux sont extrêmement riches pour la flore et la faune et des interventions sont nécessaires en vue de les protéger.

Le cours d'eau est l'unité de paysage qui, ultimement, intègre la plupart des conséquences des activités ayant cours sur le territoire, qu'elles soient agricoles, urbaines ou industrielles. La bande riveraine est le dernier rempart des cours d'eau contre les impacts de ces activités. Sans faire obstacle à toutes les sources de dérangement, elle joue de nombreux rôles dont ceux de retenir les sédiments, de filtrer les nutriments et les contaminants, de régulariser le régime hydrique, de recharger la nappe phréatique, de stabiliser les berges, de protéger contre l'érosion des sols, d'influencer la température de l'eau, et de limiter l'eutrophisation et l'érosion éolienne.

Par ailleurs, si les pratiques agricoles sont effectuées dans le respect de l'environnement, les zones cultivées peuvent constituer des habitats intéressants pour différentes espèces fauniques. Certaines pratiques agricoles particulières peuvent même être favorables à la faune que ce soit au niveau des aires d'alimentation ou de reproduction.

Plusieurs ministères et organismes ont des rôles importants à jouer dans le développement durable du territoire agricole québécois. Des groupes de travail et des comités interministériels se sont formés au cours des dernières années afin de mettre en œuvre, par exemple, les recommandations de la Commission sur le développement durable de la production porcine, les engagements du Cadre stratégique agricole canadien, ainsi que le plan d'action de la stratégie agro-environnementale de l'Union des Producteurs Agricoles du Québec (UPA). Le Secteur Faune Québec doit être associé à ces groupes ou comités afin de s'assurer que la faune et ses habitats soient conservés en milieu agricole.

Des connaissances ont été acquises ces dernières années sur les impacts positifs et négatifs de certaines pratiques agricoles sur la faune et ses habitats. Cependant, ces pratiques continuent d'évoluer sur le terrain et certains domaines restent à être documentés. Il est donc important de poursuivre la recherche et le développement de mesures afin de répondre efficacement aux besoins des producteurs agricoles et de leurs intervenants et de les informer sur les moyens de conserver la faune et ses habitats en milieu agricole.

Orientation 1.1 Mettre en œuvre des mesures pour la conservation des habitats fauniques (aquatiques, riverains, forestiers, humides et agricoles) ainsi que les habitats des espèces vulnérables

- *Objectif 1.1.1 Documenter l'effet des programmes d'aide financière sur la faune*

Certains programmes d'aide aux producteurs, ainsi que les lois et règlements qui les supportent, peuvent avoir des incidences sur la faune et ses habitats. Une analyse de ces programmes doit être faite en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture du Québec (MAPAQ) et la Financière agricole du Québec afin de les rendre compatibles avec une gestion plus environnementale du milieu agricole. Les programmes suivants devraient être examinés en priorité : assurance-récolte, assurance-stabilisation des revenus, programmes de remboursement des taxes municipales et taxes scolaires aux exploitations agricoles, programme « Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales », etc.[4]

- *Objectif 1.1.2 Identifier des sites pertinents pour la création de refuges fauniques, pour l'acquisition de terres et pour la mise en place de servitudes de conservation et de programme d'intendance privée*

Certains sites fauniques sensibles présentent un intérêt pour la création éventuelle de refuges. Ce peut être le cas de certains sites fauniques d'intérêt, sites qui possèdent des caractéristiques particulières, constituées d'une ou plusieurs composantes répondant aux besoins de la faune, dont la qualité, la rareté ou l'unicité font qu'ils constituent des habitats qui se démarquent pour une ou plusieurs espèces. Ils favorisent le maintien de la biodiversité ou la mise en valeur de la faune dans un contexte régional ou local. Une analyse de ces sites potentiels doit être effectuée. Des projets d'acquisition de terres ou la mise en place de servitudes de conservation peuvent également représenter des initiatives intéressantes.

- *Objectif 1.1.3 Identifier des avenues pour assurer la protection des habitats fauniques en milieu agricole*

Actuellement, la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) ne permet pas la protection des habitats fauniques en territoire privé. En collaboration avec le MAPAQ et l'UPA, il faudrait examiner divers moyens incitatifs et réglementaires (ex. Règlement sur les habitats fauniques) pour assurer une meilleure conservation des habitats fauniques essentiels en milieu agricole, notamment l'habitat du poisson.

[4] Programmes d'aide et leurs impacts sur la faune et ses habitats (DDF, février 2001).

- *Objectif 1.1.4 Accroître la protection des espèces en situation précaire en milieu agricole et agro-forestier*

Dans le but de protéger les espèces en situation précaire en milieu agricole et agro-forestier, il est primordial de transmettre, par exemple sous forme de rapports, les localisations de ces espèces à certains relayeurs comme les municipalités régionales de comté (MRC), les clubs-conseils en agroenvironnement, les comités de bassins versants, les conseils régionaux de l'environnement (CRE), etc. Ces relayeurs seront par la suite en mesure d'informer les producteurs agricoles de la présence d'une ou de plusieurs espèces sur leurs terres. La transmission de ces données doit être accompagnée de propositions de mesures de protection adaptées à l'espèce et aux conditions du milieu. Le processus de mise à jour du CDPNQ devrait prévoir la diffusion en continu des nouvelles mentions qui y sont inscrites en ciblant les clientèles pouvant servir de relayeurs auprès des producteurs agricoles.

Orientation 1.2 Intervenir auprès des autres ministères et organismes en faveur de la conservation des habitats fauniques

- *Objectif 1.2.1 S'associer aux comités interministériels ou groupes de travail chargés de donner suite au Cadre stratégique agricole (CSA) ainsi qu'aux recommandations de la Commission sur le développement durable de la production porcine du BAPE*

La Société de la faune et des parcs du Québec (Société)[5] s'est impliquée activement dans les travaux de la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine. Elle a produit deux documents : 1) Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats et 2) Évaluation des répercussions économiques de la production porcine sur la faune et ses habitats. Un mémoire contenant 19 recommandations a également été déposé. Des recommandations du rapport final de la Commission rejoignaient les préoccupations exprimées par la Société dans son mémoire.

Le Secteur Faune Québec favorisera les associations avec les différents groupes de travail qui auront à mettre en œuvre ces recommandations, notamment celles portant sur l'écoconditionnalité (lier l'aide financière gouvernementale à l'atteinte d'objectifs environnementaux), sur l'encadrement et le soutien aux municipalités régionales de comtés et aux municipalités pour une meilleure protection de l'environnement, sur la détermination des dimensions requises des bandes riveraines pour assurer la protection adéquate des cours d'eau et des milieux riverains, sur le contrôle du déboisement, sur la mise en place d'indicateurs environnementaux et de programmes incitatifs afin que les producteurs agricoles adoptent de bonnes pratiques de gestion allant au-delà des exigences environnementales prévues dans les lois et règlements. Le programme de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) et de l'Union des producteurs agricoles

[5] Depuis le 30 juin 2004, la Société de la faune et des parcs du Québec a intégré le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sous l'appellation de Secteur Faune Québec.

(UPA) portant sur la conservation de la biodiversité des petits cours d'eau en milieu agricole est un bel exemple d'associations fructueuses.

Le Secteur Faune Québec entend participer aux comités interministériels ou groupes de travail oeuvrant à la mise en œuvre du Cadre stratégique agricole (CSA) en territoire québécois. Le CSA a récemment fait l'objet d'ententes entre le gouvernement du Canada ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux. Dans le cadre du volet environnement, différents objectifs ont été ciblés au niveau de la qualité de l'eau, des sols, de l'air et de la biodiversité.

- *Objectif 1.2.2 Suivre et participer à la révision de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI)*

Des bandes riveraines de qualité doivent être présentes en bordure de tous les cours d'eau en milieu agricole afin d'aider à leur stabilité et de contribuer à la préservation de la qualité du milieu aquatique et des sols en culture. Cependant, de nombreuses lacunes ont été observées jusqu'à maintenant, malgré l'existence de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI). Les normes édictées par cette Politique devraient pourtant être traduites dans toutes les réglementations municipales. Il est prévu qu'un groupe de travail soit formé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour réévaluer à court terme cette Politique. Le Secteur Faune Québec doit participer à ce groupe de travail afin de s'assurer que le milieu aquatique soit dorénavant mieux protégé en milieu agricole comme ailleurs.

- *Objectif 1.2.3 Mettre en place un lien d'échange avec le MAPAQ*

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est un intervenant incontournable en milieu agricole. Il est pertinent d'accroître les liens entre le Secteur Faune Québec et le MAPAQ, par la signature d'ententes, de programmes conjoints ou sous forme de rencontres périodiques, afin de convenir de solutions pour conserver la faune et ses habitats en milieu agricole.

- *Objectif 1.2.4 Au sein des comités de bassins et des autres tables et forums régionaux, participer à la concertation portant sur les enjeux fauniques en milieu agricole et y apporter le soutien scientifique et technique*

Les tables de concertation existantes ou qui seront créées sont des outils efficaces pour permettre aux divers intervenants oeuvrant dans le milieu agricole de partager les problématiques et trouver des solutions.

Orientation 1.3 Améliorer les connaissances sur la faune et ses habitats

- *Objectif 1.3.1 Participer aux forums d'échange et de veille technologique disponibles pour les responsables agricoles régionaux et centraux (par ex. http://www.agrireseau.qc.ca)*

Afin de faciliter les échanges d'information sur la gestion intégrée des ressources en milieu agricole, les forums de discussion et de veille technologique (se tenir informés des nouvelles approches, pratiques et recherches dans le domaine de l'agroenvironnement) sont pertinents pour les responsables agricoles régionaux et centraux du Secteur Faune Québec. Les sujets ciblés doivent être en lien avec le présent plan d'action, notamment les approches pour faire valoir la conservation des habitats fauniques auprès des intervenants agricoles, l'expérimentation de méthodes de travail respectueuses pour l'environnement et la faune, ainsi que les bonnes pratiques agricoles utilisées ailleurs et applicables sur le territoire québécois[6]. Ainsi, la clé d'indexation des documents du site www.agrireseau.qc.ca pourrait être adaptée aux besoins exprimés par le Secteur Faune Québec en ce qui a trait à la biodiversité, à la faune et à la préservation des habitats fauniques.

- *Objectif 1.3.2* *Étudier l'évolution des paysages dans la vallée du Saint-Laurent*

Un projet sur l'évolution des paysages agricoles québécois a été amorcé par la Direction de la recherche sur la faune, en collaboration avec le Service canadien de la faune, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Canards Illimités (CIC), Agriculture Canada et le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada.

Ce projet comporte trois grands volets soit : 1) Analyser l'évolution des habitats des dix dernières années avec des images satellitaires 2) Délimiter des paysages agricoles, sélectionner une trentaine de parcelles de paysage et interpréter des photographies aériennes de différentes périodes pour cartographier et numériser différents habitats et 3) Élaborer un système de suivi de populations d'espèces et/ou groupes d'espèces pour connaître leur répartition dans les habitats retenus, en relation avec le paysage.

L'objectif de ce projet est de fournir un outil d'aide à la décision pour les régions permettant, par exemple, de prévoir l'impact du développement de la culture de maïs sur la perte d'habitat par référence à une région ayant connu ce genre de développement (par exemple, la région de la Montérégie).

- *Objectif 1.3.3* *Dans le cadre de projets conjoints avec divers partenaires (MAPAQ, FFQ, groupes environnementaux), développer des outils de travail pour identifier les effets des activités agricoles sur les habitats fauniques*

Certains outils sont nécessaires afin d'être en mesure d'offrir une expertise de qualité aux intervenants du milieu agricole. D'autres projets sont aussi nécessaires pour mesurer et démontrer les effets de certaines pratiques agricoles sur la conservation des habitats fauniques et à l'opposé, d'évaluer les progrès accomplis

[6] MAPAQ. 2005. Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 40 p.

suite à l'amélioration de ces pratiques. Des moyens de communication et de coordination doivent être associés à ces projets pour les faire connaître.

La faune, dépendante du milieu dans lequel elle vit, est le meilleur indicateur de la qualité de ce milieu, car elle intègre les pressions de toutes natures exercées sur l'environnement. De plus en plus d'organismes responsables de la gestion et de la protection de l'environnement utilisent une approche mettant en relation l'utilisation du territoire par la faune et la qualité de l'environnement. Parmi les différents groupes d'espèces, les poissons sont le plus souvent privilégiés pour le suivi de la qualité globale de l'environnement.

Par exemple, afin de mesurer l'état d'une communauté subissant des impacts reliés aux activités anthropiques par rapport à l'état d'une communauté de référence d'un milieu équilibré, des indices de mesure comme les « indices d'intégrité biotique » (IIB) ont été développés. Plus les impacts sont importants, plus la valeur de l'indice d'intégrité biotique est faible. Diverses espèces fauniques peuvent être utilisées comme outil de diagnostic. Le secteur Faune Québec a déjà développé de tels indices dans la région du Bas-Saint-Laurent pour évaluer l'état de santé des petits cours d'eau en milieu agricole (Rioux et Gagnon 2001)[7].

- *Objectif 1.3.4* *Dans le cadre de projets conjoints avec divers partenaires, documenter les avantages du maintien de la biodiversité en milieu agricole*

Plusieurs producteurs agricoles sont sensibles à la démonstration que le maintien de la biodiversité peut aussi être rentable pour l'agriculture. Le contrôle d'insectes ravageurs par certaines espèces d'oiseaux insectivores est un exemple à documenter et à faire connaître.

- *Objectif 1.3.5* *Dans le cadre de projets conjoints avec divers partenaires, faire l'acquisition de connaissances sur les habitats des espèces riveraines en milieu agricole, notamment sur celui du poisson*

Les impacts de certaines interventions forestières, notamment la voirie forestière, sur l'habitat du poisson et d'autres habitats terrestres ont été bien documentés. L'habitat du poisson est l'habitat le plus fréquemment perturbé par certaines pratiques agricoles qui modifient l'abondance, la diversité et le potentiel des communautés de poissons. Davantage de connaissances doivent être acquises à ce sujet.

- *Objectif 1.3.6* *Dans le cadre de projets conjoints avec divers partenaires, initier des projets d'acquisition de connaissances pour des problèmes spécifiques associés à la faune*

[7] RIOUX, S. et F. GAGNON. 2001. Développement d'un indice d'intégrité biotique pour évaluer l'état de santé des petits cours d'eau en milieu agricole dans le Bas-Saint-Laurent : rapport final. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la région du Bas-Saint-Laurent. 91 pages.

La problématique de déprédation en milieu agricole est un sujet qui préoccupe beaucoup les producteurs agricoles et les différents intervenants qui y sont associés. Des pertes de rendement et de revenus peuvent effectivement survenir suite aux dommages occasionnés par des cerfs de Virginie ou des ratons laveurs dans les champs agricoles. Certaines solutions existent déjà et doivent davantage être connues. Pour certaines espèces, il est nécessaire d'acquérir de plus amples connaissances et d'expérimenter des moyens performants et adaptés au terrain afin d'éviter les impacts négatifs pour le producteur agricole. De cette façon, les espèces fauniques ne seront plus perçues comme des ennemis, mais plutôt comme des alliés en milieu agricole.

ENJEU 2 La restauration d'habitats fauniques en milieu agricole

L'ampleur des pertes fauniques attribuables au développement du secteur agricole au cours des dernières décennies montre qu'il est nécessaire et urgent de récupérer les nombreuses possibilités d'usage des milieux boisés, humides, aquatiques et riverains. Différentes mesures doivent être mises en place afin de favoriser la restauration de milieux d'intérêts fauniques en milieu agricole notamment par la mise en place d'incitatifs financiers. Le Secteur Faune Québec doit aussi continuer à développer son expertise en supportant des projets de restauration et en faisant le suivi de ceux-ci. Il doit également profiter des opportunités pour améliorer l'état des habitats fauniques, par exemple, lors de travaux d'entretien de cours d'eau.

Orientation 2.1 Mettre en œuvre des mesures pour la restauration d'habitats fauniques

- *Objectif 2.1.1 Amorcer une démarche pour la création d'un fonds dédié à la restauration de la biodiversité en milieu agricole*

La mise en place d'un fonds pour appuyer les projets de restauration qui sont bénéfiques pour l'environnement et la faune tels que la conservation et l'établissement de bandes riveraines diversifiées près des lacs et cours d'eau, la restauration de l'habitat du poisson, l'implantation de corridors verts, le reboisement de zones marginales et sensibles, etc., est nécessaire. En plus de soutenir des projets d'aménagements, ce fonds pourrait également contribuer à l'achat de servitudes et de baux de location à long terme pour la protection d'habitats sensibles ou de milieux humides. Ce fonds pourrait être complémentaire ou s'appuyer sur les initiatives existantes comme celles du cadre stratégique agricole (CSA), de la Fondation de la faune du Québec (FFQ), de l'Union des producteurs agricoles (UPA), ainsi que de la Financière agricole du Québec.

Des incitatifs financiers favoriseraient l'implication des producteurs agricoles. Mentionnons, par exemple, un soutien à l'agriculture biologique, des dédommagements pour la création d'habitats fauniques ou encore des mesures fiscales visant à encourager les pratiques favorables à l'environnement. Une concertation devrait se faire avec le MDEEP pour les mesures ayant trait à la qualité de l'eau.

Également, le milieu agricole peut être l'assise de la production de biens et services environnementaux (B&SE). Les B&SE correspondent à des efforts agroenvironnementaux qui dépassent le simple respect des normes réglementaires. Ils s'apparentent à la fonction environnementale de la multifonctionnalité de l'agriculture. À l'heure actuelle, la rétribution des B&SE issus du milieu agricole représente un enjeu important pour la prochaine génération de politiques agricoles à l'échelle canadienne. Aux États-Unis et en Europe, où le concept de rétribution des B&SE est déjà implanté, l'incitatif généralement offert est une rente annuelle versée à même les fonds publics dans le cadre d'un contrat pluriannuel entre l'agriculteur et l'État.

Il importe de bien identifier les intervenants et les programmes qui pourraient soutenir financièrement des projets ou des initiatives favorables à la faune, qu'ils soient du milieu agricole, de la forêt privée ou du tourisme.

- *Objectif 2.1.2 Supporter des projets de restauration sur le terrain*

Le Secteur Faune Québec s'impliquera dans le soutien à des initiatives de restauration d'habitats fauniques en milieu agricole. Il encouragera et supportera, par son expertise et ses connaissances, des pratiques en agriculture durable. Ces projets devraient favoriser l'émergence de nouveaux sites de démonstration et de projets de restauration qui, s'ils tiennent compte des intérêts fauniques, constitueront des exemples que la gestion intégrée des ressources en milieu agricole est possible. Le succès d'un projet de restauration auprès d'un producteur peut avoir un effet d'entraînement.

- *Objectif 2.1.3 Assurer la protection de l'habitat du poisson lors de projets d'entretien de cours d'eau*

Actuellement, les demandes pour les projets d'entretien de cours d'eau ne sont pas toujours transmises aux directions régionales du Secteur Faune Québec afin de vérifier la conformité des travaux à l'égard de l'habitat du poisson. Une entente doit être convenue entre le MDDEP et le Secteur Faune Québec afin de corriger cette situation. De plus, les raisons motivant l'entretien des cours d'eau doivent être révisées afin de limiter au minimum les interventions. Parfois, des corrections ponctuelles pourraient régler efficacement les problèmes d'écoulement plutôt que de creuser l'ensemble du cours d'eau. La méthode du tiers inférieur doit être préconisée, tant du point de vue écologique qu'économique.

- *Objectif 2.1.4 Mettre en place et maintenir un système de suivi des aménagements fauniques*

Des projets de restauration d'habitats fauniques en milieu agricole ont été ou seront réalisés. Une évaluation de ces aménagements et des résultats obtenus est nécessaire afin d'apporter des ajustements, si requis. Cela permettra aussi de démontrer les bienfaits des aménagements réalisés sur la biodiversité.

ENJEU 3 La sensibilisation des intervenants du milieu agricole à l'importance de la faune, à la conservation et à la restauration des habitats fauniques

Plusieurs recommandations découlant du rapport de la Commission sur le développement durable de la production porcine exigent que le Secteur Faune Québec se positionne sur des enjeux fauniques majeurs en milieu agricole; c'est le cas, par exemple, pour la détermination d'une largeur et d'une composition adéquates de bandes riveraines, pour le maintien de la biodiversité en milieu agricole, pour la sélection d'indicateurs fauniques et de paramètres d'écoconditionnalité. Des documents de positionnement sur ces sujets doivent être préparés par le Secteur Faune Québec et transmis aux intervenants gouvernementaux et du milieu agricole.

Si les québécoises et les québécois sont particulièrement attachés à la faune et portés vers les activités qui s'y rapportent, ils sont cependant moins informés des exigences de la faune en terme d'habitat et des effets de certaines activités ayant cours en territoire agricole. La même observation s'applique aux intervenants agricoles. Il est important de sensibiliser et d'informer, à l'aide de différents outils, autant les producteurs agricoles eux-mêmes que leurs divers conseillers. Il est également primordial de les informer des bénéfices qu'ils peuvent retirer de la faune et de ses habitats. Par exemple, en laissant une bande riveraine d'une largeur suffisante en bordure des cours d'eau, le producteur agricole évite la perte de bons sols agricoles tout en protégeant l'habitat du poisson. Cette bande protectrice permet en effet de réduire l'érosion des berges ainsi que l'apport en sédiments, en matières fertilisantes et en pesticides vers les cours d'eau.

Les conseillers des clubs-conseils en agroenvironnement constituent des intervenants importants en milieu agricole. Les producteurs membres de ces regroupements sont sensibilisés aux différentes problématiques agricoles et ont la possibilité de recevoir de l'aide technique pour l'implantation de pratiques performantes au niveau agricole et environnemental, et qui sont économiquement rentables pour le producteur. Par exemple les clubs-conseils en agroenvironnement suggèrent d'établir un système de rotation des cultures, de gérer efficacement les fertilisants, d'utiliser des méthodes alternatives aux pesticides pour la lutte contre les espèces nuisibles, etc. En ce qui a trait spécifiquement à la faune, de l'information peut aussi être fournie, par l'intermédiaire des conseillers sur le respect des méthodes reconnues pour l'installation de ponceaux et les travaux d'entretien dans les cours d'eau à l'aide de fiches techniques provenant de divers organismes publics. Des renseignements concernant l'importance de protéger la faune en milieu agricole doivent, par ailleurs, être davantage véhiculés par les conseillers de ces clubs-conseils.

Orientation 3.1 Préparer et faire entériner par les autorités du Secteur Faune Québec des documents de positionnement sur certains enjeux de conservation des habitats et de la biodiversité en milieu agricole

Les objectifs de cette orientation sont en lien avec les recommandations issues du rapport de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec. Ils impliquent une prise de position du Secteur Faune Québec pour que celui-ci puisse éventuellement contribuer aux suites données à ces recommandations, notamment par le MDDEP.

- *Objectif 3.1.1 Intégrer les besoins de la faune et de ses habitats dans les démarches d'écoconditionnalité et de certification environnementale*

Les différents programmes d'aide aux producteurs ainsi que les lois et règlements qui les supportent doivent être révisés pour inclure obligatoirement des critères relatifs à la conservation de la faune et de ses habitats dans l'application du principe d'écoconditionnalité. Cette exigence devrait s'appliquer à toutes les sommes d'argent provenant du Gouvernement, autant aux programmes d'aide actuels que futurs. Ainsi, l'aide financière accordée devrait être versée uniquement aux producteurs qui respectent tous les critères environnementaux et fauniques retenus. De plus, il est également essentiel que des critères de protection de la faune et de ses habitats soient inclus dans les normes et objectifs de la certification environnementale des entreprises agricoles.

Le Secteur Faune Québec possède l'expertise pour participer, au sein de comités multipartites, à l'élaboration de critères pour l'écoconditionnalité et la certification environnementale. Ces critères pourraient, par exemple, concerner le maintien de superficies boisées et de bandes riveraines, le respect de la qualité de l'eau, la présence de traverses de cours d'eau permettant la libre circulation des poissons, la protection des milieux humides et l'aménagement d'ouvrages de conservation des sols comme des voies d'eau engazonnées et des avaloirs.

- *Objectif 3.1.2 Déterminer les composantes d'une bande riveraine qui répond aux besoins de la faune*

Plusieurs points de vue différents existent sur la largeur et la composition d'une bande riveraine en milieu agricole qui puisse remplir tous ses rôles bénéfiques pour l'environnement, la faune et le producteur agricole. Tous les cours d'eau ont besoin, au minimum, d'une bande riveraine protégée, conforme à celle prévue à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI). Toutefois, même quand elle est appliquée, la PPRLPI ne garantit pas nécessairement la qualité du cours d'eau, ni un habitat faunique adéquat. Il importe donc de statuer sur les paramètres d'une bande riveraine qui assurerait une protection de base à tous les cours d'eau.

Une bande de protection riveraine peut également remplir une fonction écosystémique pour la faune aquatique, riveraine et forestière qui la fréquente. Il

faut donc envisager une protection additionnelle et particulière lorsqu'il y a présence d'espèces en situation précaire, de sites fauniques d'intérêt tels que des frayères, des aires d'alevinage, des zones d'omble de fontaine allopatrique, etc.

- *Objectif 3.1.3 Sélectionner des indicateurs fauniques*

Des indicateurs fauniques sont essentiels afin de mesurer le niveau de détérioration ou d'amélioration de la qualité des habitats fauniques et de la faune en milieu agricole. Par l'intégration des diverses pressions exercées sur le milieu, la faune est un indicateur incontournable afin d'évaluer l'état de l'environnement.

- *Objectif 3.1.4 Contribuer à définir les critères et assurer le suivi d'un programme d'aide complémentaire pour favoriser l'implantation de bandes riveraines adéquates*

En raison du rôle prépondérant joué par les bandes riveraines et les corridors verts dans la préservation de la qualité de l'eau et le maintien de la biodiversité, le secteur Faune Québec offrira son expertise à toute initiative visant l'implantation et le maintien de ces composantes en territoire agricole.

- *Objectif 3.1.5 Développer une définition du niveau de biodiversité à maintenir en milieu agricole*

La conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats font partie de la mission du Secteur Faune Québec. En milieu agricole, certaines activités sont susceptibles de nuire à la faune et de dégrader son milieu. Le Secteur Faune Québec doit développer une approche de biodiversité à maintenir et à restaurer en milieu agricole et l'améliorer, au cours des prochaines années, en tenant compte des informations disponibles, ainsi que des besoins des producteurs agricoles et de la faune.

Orientation 3.2 Développer des outils et diffuser de l'information pour sensibiliser à la conservation et la restauration des habitats fauniques

- *Objectif 3.2.1 Mettre en œuvre le plan d'action en éducation*

Un plan d'action en éducation pour le milieu forestier, agricole et municipal a été élaboré. Ce plan prévoit des trousses de sensibilisation pour informer les MRC et municipalités, les entrepreneurs forestiers et les intervenants du milieu agricole, à l'importance de conserver l'habitat du poisson, les rives et les milieux humides.

Il est important de supporter et de sensibiliser le public en général, les milieux scolaires et les différents intervenants du milieu agricole tels que les conseillers du MAPAQ, des MRC, de l'UPA, des Clubs-conseils en agroenvironnement et des Comités de gestion par bassin versant aux préoccupations fauniques. Cette

sensibilisation peut aussi être effectuée à l'aide de fiches, de dépliants, de guides, ou par la participation à des conférences ou colloques.

- *Objectif 3.2.2 Faire connaître les résultats de travaux de recherche qui appuient la valeur faunique de différents milieux ainsi que les positions du Secteur Faune Québec sur différents sujets d'actualité en milieu agricole*

Le Secteur Faune Québec a déjà réalisé ou collaboré à plusieurs travaux de recherche en milieu agricole et continue de le faire. Les résultats de ces travaux ainsi que les positions du Secteur Faune Québec concernant l'écoconditionnalité, les bandes riveraines, les indicateurs fauniques et la biodiversité en milieu agricole doivent être diffusés le plus largement possible (dépliants, rapports, articles, colloques, etc.) auprès du public, des intervenants gouvernementaux et des autres organismes.

- *Objectif 3.2.3 Proposer une approche de restauration de l'habitat du poisson*

La méthode actuelle pour l'entretien de cours d'eau (fiche technique no. 19 du MDDEP) prescrit des modalités basées avant tout sur la circulation et l'évacuation des eaux pour des cours d'eau ayant déjà fait l'objet de creusage. Ces modalités ne tiennent cependant pas compte des besoins d'habitats pour le poisson. Cette lacune pourrait facilement être corrigée en effectuant des interventions seulement aux endroits où le besoin le justifie.

- *Objectif 3.2.4 Rencontrer les Municipalités régionales de comtés (MRC) afin de les sensibiliser à la protection des différents habitats fauniques en milieu agricole*

Les inspecteurs municipaux ont la responsabilité de faire respecter, entres autres, la réglementation concernant la protection des bandes riveraines et des boisés. Ils ont des contacts directs avec les entreprises agricoles. Toutefois, ils n'ont pas toujours la disponibilité requise pour exercer un contrôle efficace, ou bien les connaissances nécessaires pour protéger adéquatement les différents milieux d'intérêts fauniques sur leur territoire. Des rencontres de sensibilisation auprès des inspecteurs municipaux, des aménagistes et des préfets des MRC, doivent être réalisées afin que les cours d'eau, les bandes riveraines, les boisés et les milieux humides soient mieux protégés sur le territoire agricole.

ENJEU 4 La mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le territoire rural renferme de nombreux habitats potentiels pour la pratique de diverses activités reliées à la faune et, il est avantageusement localisé près des principaux bassins de population. Cette localisation privilégiée pourrait permettre au milieu agricole de contribuer significativement à l'initiation des jeunes à la nature et à la formation de la relève en chasse et pêche qui fait présentement terriblement défaut. L'intérêt de la population pour la nature s'est aussi grandement diversifié et de nombreuses entreprises oeuvrent maintenant dans les domaines de l'écotourisme et de l'agrotourisme où la faune a une importance prépondérante, contribuant ainsi au développement économique régional.

On estime qu'une bonne part des activités d'observation de la faune, de chasse, de pêche et de piégeage au Québec s'effectue dans les cours d'eau, sur leurs rives ainsi que sur les terres et boisés en milieu agricole. Il est à noter qu'environ 60 % des jours de chasse réalisés au Québec le sont en forêt privée, soit dans la partie du sud du Québec comprenant des terres agricoles. La réalisation des plans de développement régionaux associés aux ressources fauniques a permis de mettre en évidence l'utilisation faunique de ce territoire et de mettre en lumière le fort potentiel de développement qui lui est associé.

L'agriculture a favorisé la venue et l'établissement de certaines espèces fauniques, parfois surabondantes, au détriment de certaines autres qui ont dû laisser leur place. Dans certains cas, les dommages causés par ces espèces ont des impacts sur les revenus du producteur. Par la raréfaction de certains habitats, l'agriculture fait en sorte que les champs agricoles sont devenus des habitats de remplacement pour la faune qui s'y nourrit. Le Secteur Faune Québec est très sensible à cette problématique et prévoit, dans son plan d'action, documenter et élaborer des stratégies pour diminuer les impacts des animaux déprédateurs en milieu agricole.

Orientation 4.1 Développer des approches et des outils favorisant la mise en valeur de la faune, l'accessibilité au territoire et le contrôle de la déprédation en milieu agricole

- *Objectif 4.1.1* *Favoriser et supporter des initiatives visant l'accessibilité des terres privées à des fins d'utilisation de la faune*

La demande pour les activités reliées à la faune démontre que cette dernière occupe une place prépondérante dans les valeurs des Québécois. Des habitats de qualité associés à une accessibilité du territoire sont essentiels à la mise en valeur de cette ressource. Le Secteur Faune Québec veut favoriser les initiatives permettant l'accès contrôlé des terres privées à des fins d'activités de prélèvements, ou non, de la faune. Ces initiatives permettraient d'éviter la présence d'intrus sur les propriétés privées sans permission et de contribuer à limiter, dans certains cas, les impacts de la déprédation sur les productions agricoles.

- *Objectif 4.1.2 Documenter l'impact de trois espèces déprédatrices en milieu agricole*

Le cerf de Virginie, les oies blanches et le rat musqué sont sans doute les principales espèces considérées nuisibles par les producteurs agricoles. L'impact de ces espèces déprédatrices doit donc être clairement documenté et les moyens efficaces pour les contrôler en milieu agricole doivent être connus des producteurs agricoles.

- *Objectif 4.1.3 Élaborer une stratégie de gestion des animaux déprédateurs en milieu agricole et amorcer sa mise en oeuvre*

Une stratégie de gestion des espèces déprédatrices doit être mise en œuvre afin de favoriser la mise en valeur de la faune en milieu agricole. Il faut sensibiliser les producteurs au fait que la présence d'espèces fauniques en milieu agricole n'est pas automatiquement associée à un risque de nuisance et que certaines espèces sont plutôt des alliées. Par exemple, plusieurs espèces insectivores présentes en milieu agricole sont bénéfiques aux cultures en contrôlant de façon naturelle les insectes nuisibles des champs.

- *Objectif 4.1.4 Documenter la valeur socio-économique des habitats fauniques en milieu agroforestier*

Les producteurs agricoles sont particulièrement attentifs aux arguments qui touchent les aspects socio-économiques de leur entreprise. Il est nécessaire de développer une telle argumentation concernant la conservation des habitats fauniques en milieu agricole. Cependant, le Secteur Faune Québec doit absolument documenter davantage la valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole, afin de positionner clairement cette ressource dans les enjeux de développement économique régional respectant les critères de développement durable (social, économique et environnemental). Les spécialistes du Secteur Faune Québec devraient quantifier les gains socio-économiques reliés à de meilleures pratiques agricoles : réduction des achats de fertilisants et de pesticides; milieu de vie de qualité pour l'agriculteur et sa communauté; protection de l'approvisionnement en eau potable; diminution des soins de santé, etc.

CONCLUSION

La gestion intégrée en milieu agricole est un mandat important dans la prestation de service du Secteur Faune Québec. Cependant, dans le but d'optimiser les ressources existantes, le rôle majeur du Secteur Faune Québec sera de soutenir, de catalyser et d'agir en tant qu'expert à des projets ou initiatives amorcées par le milieu. Le Secteur Faune Québec visera avant tout une bonification des interventions prévues en regard de la conservation des habitats fauniques en s'arrimant à des programmes ou financements existants ou à venir. Le personnel du Secteur Faune Québec possède une excellente expertise professionnelle et technique et détient des données uniques sur la faune et ses habitats. Il est aussi très présent en région et peut être supporté dans ses interventions par les agents de protection de la faune.

Ce plan d'action se veut une initiative visant à rassembler les intervenants autour de projets et d'actions prioritaires. Le Secteur Faune Québec souhaite poursuivre les initiatives déjà entamées de concert avec l'UPA, les Clubs-Conseils en agroenvironnement, les Comités de bassins versants, le MAPAQ, le MDDEP, CIC, la FFQ et fournir son expertise et ses connaissances dans la mesure de ses ressources. Le présent document vise à mieux structurer les interventions du Secteur Faune Québec pour contribuer à l'implantation d'une gestion intégrée des ressources en milieu agricole.

ANNEXE 1
Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 1. La conservation des habitats fauniques en milieu agricole.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
1.1 Mettre en œuvre des mesures pour la conservation des habitats fauniques (aquatiques, riverains, forestiers, humides et agricoles) ainsi que des habitats particuliers.	1.1.1 Documenter d'ici décembre 2008, les programmes agricoles ayant le plus d'impact sur la faune et ses habitats et entreprendre les démarches nécessaires auprès des organismes responsables. **Note** : Voir la liste des programmes d'aide et de leurs impacts sur la faune et ses habitats (DDF, février 2001).	➢ Portrait réalisé de 2 programmes agricoles et de leurs impacts sur la faune et ses habitats. ➢ Démarches amorcées auprès des organismes responsables.	2
	1.1.2 Identifier, d'ici décembre 2009, au moins 5 sites pertinents pour l'acquisition, la mise en place de servitudes de conservation et/ou pour la création d'un refuge faunique dans les régions agricoles du sud du Québec.	➢ Nombre de documents d'analyse proposant la création d'un refuge faunique. ➢ Nombre de refuges créés et/ou de sites acquis ou ayant fait l'objet de servitudes de conservation.	3

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 1. La conservation des habitats fauniques en milieu agricole.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
1.1 Mettre en œuvre des mesures pour la conservation des habitats fauniques (aquatiques, riverains, forestiers, humides et agricoles) ainsi que les habitats particuliers.	1.1.3 Déposer, en concertation avec le MAPAQ et le MDEEP, d'ici décembre 2007, un projet de règlement pour élargir l'application du RHF aux terres privées.	➢ Dépôt du projet de règlement.	2

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 1. La conservation des habitats fauniques en milieu agricole.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
	1.1.4 Mettre en place, d'ici 2009, un mécanisme de transmission des localisations d'espèces en situation précaire en milieu agricole, ainsi que les mesures de protection existantes se rapportant à chacune d'elles, aux principaux relayeurs. La mise à jour des informations du CDPNQ devrait prévoir la transmission des données aux relayeurs en milieu agricole	➢ Nombre de régions ayant mis en place un mécanisme de transmission de données sur les espèces en situation précaire.	2

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 1. La conservation des habitats fauniques en milieu agricole.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
1.2 Intervenir auprès des autres ministères et organismes en faveur de la conservation des habitats fauniques.	1.2.1 S'associer, d'ici 2008, aux comités interministériels ou groupes de travail chargés de donner suite aux recommandations du BAPE ainsi qu'au Cadre stratégique agricole (CSA).	➢ Nombre de groupes de travail au sein des différents ministères et organismes auxquels des représentants du Secteur Faune Québec participent. ➢ Nombre d'avis transmis aux groupes ou comités concernés. ➢ Nombre de recommandations retenues.	**1**
	1.2.2 Suivre et participer à la révision de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) initiée par le MDDEP en 2004. **Cet objectif est complémentaire à l'objectif 1.1.3.*	➢ Dépôt d'un document de positionnement par la DGDAF. ➢ Participation au groupe de travail.	2

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 1. La conservation des habitats fauniques en milieu agricole.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
1.2 Intervenir auprès des autres ministères et organismes en faveur de la conservation des habitats fauniques.	1.2.3 Mettre en place, en 2008, un lien d'échange avec le MAPAQ pour discuter d'orientations relativement à la conservation de la faune et de ses habitats en zone agricole.	➢ Rencontres périodiques avec le MAPAQ (centre). ➢ Nombre d'orientations retenues.	1
	1.2.4 Participer, dès 2008, à la concertation régionale portant sur les enjeux fauniques en milieu agricole.	➢ Nombre de projets pilotes d'une table GIR agricole régionale. ➢ Nombre de participations à des structures régionales de concertation existantes : Comités de gestion de bassins versants, Tables régionales de concertation agroalimentaires, etc. ➢ Nombre de rencontres annuelles avec l'ensemble des intervenants régionaux sur la GIR en milieu agricole.	**1**

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 1. La conservation des habitats fauniques en milieu agricole.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
1.3 Améliorer les connaissances sur la faune et ses habitats.	1.3.1 Créer, d'ici 2008, un forum de discussion et de veille technologique (se tenir informés des nouvelles approches, pratiques et recherches dans le domaine de l'agroenvironnement) pour les responsables agricoles régionaux et centraux.	➢ Forum d'échange créé. ➢ Synthèse des meilleures pratiques qui intègrent l'agriculture et la faune.	3
	1.3.2 Étudier la dynamique spatio-temporelle des habitats fauniques dans la vallée du Saint-Laurent d'ici 2008 et son impact sur la biodiversité d'ici 2009.	➢ Rapport sur l'évolution spatio-temporelle des habitats fauniques dans la vallée du Saint-Laurent. ➢ Identification des groupes d'espèces et habitats prioritaires à intégrer dans un programme d'inventaire. ➢ Inventaires amorcés pour les groupes d'espèces et habitats jugés prioritaires.	3

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 1. La conservation des habitats fauniques en milieu agricole.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
1.3 Améliorer les connaissances sur la faune et ses habitats.	1.3.3 Développer, d'ici 2009, des outils de travail performants et simples d'application afin de mesurer et de démontrer les effets négatifs ou positifs des activités agricoles sur les habitats fauniques (ex : IIB).	➢ Revue des outils existants. ➢ Nombre d'outils développés. ➢ Nombre de projets où il y a eu application des outils.	2
	1.3.4 Documenter, d'ici 2009, les impacts positifs du maintien de la biodiversité sur le contrôle des espèces nuisibles aux cultures.	➢ Protocole de recherche élaboré (priorités établies : espèces ou groupes d'espèces identifiés, milieux sélectionnés, etc.). ➢ Projet de recherche amorcé.	2

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 1. La conservation des habitats fauniques en milieu agricole.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
1.3 Améliorer les connaissances sur la faune et ses habitats.	1.3.5 Amorcer, d'ici 2009, l'acquisition de connaissances portant sur les habitats des espèces riveraines, notamment sur l'abondance et la diversité de la faune ichtyologique, en relation avec les composantes de l'habitat du poisson affectées par certaines pratiques agricoles.	➢ Nombre de projets de recherche démarrés.	3
	1.3.6 Initier, d'ici 2009, des projets d'acquisition de connaissances axés vers la recherche de solutions adaptées au milieu agricole pour des problèmes spécifiques liés à la faune (ex. déprédation).	➢ Nombre de projets d'acquisition de connaissances en cours de réalisation.	2

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 2. La restauration d'habitats fauniques en milieu agricole.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
2.1 Mettre en œuvre des mesures pour la restauration d'habitats fauniques.	2.1.1 Amorcer, en 2007, une démarche pour créer un fonds réservé à la réalisation de projets de restauration de milieux d'intérêts fauniques en territoire agricole.	➢ Partenaires potentiels identifiés. ➢ Proposition de création d'un fonds. ➢ Démarches entreprises pour constituer le fonds et les paramètres d'utilisation.	3
	2.1.2 Supporter annuellement un ou deux projets de restauration sur le terrain dans chaque région.	➢ Nombre de projets soutenus par région. ➢ Mise à jour annuelle de la banque de projets par région.	**1**

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 2. La restauration d'habitats fauniques en milieu agricole.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
2.1 Mettre en œuvre des mesures pour la restauration d'habitats fauniques.	2.1.3 S'assurer, d'ici 2007, que tous les projets d'entretien de cours d'eau agricoles (au sens de la fiche 19 du MDDEP) soient réalisés en tenant compte de l'habitat du poisson.	➢ Entente convenue avec le MDDEP pour s'assurer que tous les projets d'entretien de cours d'eau agricoles soient transmis au Secteur Faune Québec. ➢ Procédure interne pour donner suite aux projets d'entretien de cours d'eau. ➢ Bilans régionaux et nationaux.	**1**
	2.1.4 Mettre en place et maintenir un système de suivi des aménagements fauniques en milieu agricole.	➢ Protocole de suivi établi. ➢ Système de suivi mis en place.	3

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 3. La sensibilisation des intervenants du milieu agricole à l'importance de la faune, à la conservation et à la restauration des habitats fauniques.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
3.1 Préparer et faire entériner par les autorités du Secteur Faune Québec des documents de positionnement sur certains enjeux de conservation des habitats et de biodiversité en milieu agricole.	3.1.1 Définir, si requis, les paramètres favorisant la protection de la faune et de ses habitats dans les démarches d'écoconditionnalité et de certification environnementale.	➢ Paramètres pour l'écoconditionnalité et la certification définis et transmis au MDDEP, au MAPAQ et au MAMR.	**1**
	3.1.2 Déterminer, pour 2009, les caractéristiques des bandes riveraines à conserver et les modalités qui s'y appliquent afin de favoriser la faune et informer adéquatement les intervenants.	➢ Composantes d'une bande riveraine adéquate pour la faune identifiées et transmises au MDDEP, au MAPAQ et au MAMR. ➢	**1**
	3.1.3 Sélectionner des indicateurs fauniques pour 2009. **Cet objectif est complémentaire à l'objectif 1.3.3.*	➢ Indicateurs fauniques sélectionnés et transmis au MDDEP, au MAPAQ et au MAMR.	3

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 3. La sensibilisation des intervenants du milieu agricole à l'importance de la faune, à la conservation et à la restauration des habitats fauniques.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
3.1 Préparer et faire entériner par les autorités du Secteur Faune Québec des documents de positionnement sur certains enjeux de conservation des habitats et de biodiversité en milieu agricole.	3.1.4 Contribuer à définir des critères et assurer le suivi d'un programme d'aide complémentaire pour favoriser l'implantation et le maintien de bandes riveraines adéquates et de corridors verts pour 2008.	➢ Critères définis et proposés au MDDEP ou autres intervenants (MAPAQ, FFQ, etc.).	3
	3.1.5 Développer et rendre disponible, d'ici 2008, une approche pour la restauration et le maintien de la biodiversité en milieu agricole et l'améliorer d'ici 2009 selon les informations disponibles, notamment en regard de la déforestation.	➢ Approche préliminaire sur le maintien de la biodiversité connue. ➢ Approche révisée en fonction des unités physiographiques suivantes : o Basses Terres du Saint-Laurent o Appalaches o Laurentides	**1**

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 3. La sensibilisation des intervenants du milieu agricole à l'importance de la faune, à la conservation et à la restauration des habitats fauniques.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
3.2 Développer des outils et diffuser de l'information pour sensibiliser à la conservation et la restauration des habitats fauniques.	3.2.1 Mettre en œuvre le plan d'action en éducation : • Produire des trousses de sensibilisation pour les intervenants du milieu agricole en 2007. • Développer des produits éducatifs pour le milieu scolaire, en lien avec les trousses, en 2007.	➢ Trousse pour les intervenants agricoles produite (MAPAQ, clubs-conseils en agroenvironnement, UPA, organismes de bassins versants, etc.). ➢ Nombre de produits éducatifs développés.	**1**

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 3. La sensibilisation des intervenants du milieu agricole à l'importance de la faune, à la conservation et à la restauration des habitats fauniques.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
3.2 Développer des outils et diffuser de l'information pour sensibiliser à la conservation et la restauration des habitats fauniques.	3.2.2.1 Faire connaître annuellement les résultats des travaux de recherche et de développement ainsi que les connaissances générales qui appuient la valeur faunique de différents milieux. 3.2.2.2 Faire connaître, d'ici 2009, auprès des intervenants gouvernementaux et autres organismes agricoles, les positions du Secteur Faune Québec sur l'écoconditionnalité, les bandes riveraines, les indicateurs fauniques et la biodiversité en milieu agricole.	➢ Nombre d'articles produits dans des publications à large diffusion (La Terre de chez nous, le Bulletin des Agriculteurs, le Coopérateur agricole, Vecteur Environnement, le Naturaliste canadien, etc.). ➢ Nombre de dépliants, de vidéos et de documentaires produits sur l'importance des habitats fauniques en territoire agricole. ➢ Nombre de participations à des forums, conférences, colloques ou journées d'information pour les intervenants du milieu agricole. ➢ Rubrique agricole sur le site Internet du MRNF. ➢ Identification d'un site par région intégrant l'agriculture et la faune où l'accès est possible à des fins de démonstration.	3

3.2 Développer des outils et diffuser de l'information pour sensibiliser à la conservation et la restauration des habitats fauniques.	3.2.3. Proposer, d'ici 2007, une approche de restauration de l'habitat du poisson dans le cadre des opérations d'entretien des cours d'eau (fiche 19), là où les besoins le justifient. **Cet objectif est complémentaire à l'objectif 2.1.3.*	➢ Approche proposée et déposée auprès du MDDEP.	2
	3.2.4 Rencontrer annuellement 33% des MRC, dans les régions du sud du Québec, pour les sensibiliser à la protection des boisés, des cours d'eau, des milieux humides et des bandes riveraines sur leur territoire.	➢ % de MRC rencontré par année dans chaque région. ➢ Nombre de MRC ayant intégré nos préoccupations.	2

Tableau 1. Plan d'action sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole

ENJEU 4. La mise en valeur de la faune et de ses habitats en milieu agricole.

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Priorité
4.1 Développer des approches et des outils favorisant la mise en valeur de la faune, l'accessibilité au territoire et le contrôle de la déprédation en milieu agricole.	4.1.1 Favoriser et supporter annuellement des initiatives visant l'accessibilité à des fins d'utilisation de la faune chez les producteurs agricoles.	➢ Nombre d'ententes signées. ➢ Superficie et nombre de jours générés. ➢ Structures d'accueil pour les utilisateurs de la faune créées.	3
	4.1.2 Documenter, d'ici 2008, l'impact de trois espèces déprédatrices en milieu agricole.	➢ Rapport technique sur la déprédation de ces 3 espèces réalisé.	**1**
	4.1.3 Élaborer, pour 2009, une stratégie de gestion des animaux déprédateurs en milieu agricole et amorcer sa mise en œuvre.	➢ Stratégie de gestion élaborée. ➢ Nombre de guides publiés ou mis à jour.	**1**
	4.1.4 Documenter, d'ici 2009, la valeur socio-économique des habitats fauniques en milieu agroforestier.	➢ Rapport sur la valeur socio-économique de certains habitats et espèces cibles réalisé.	3

ANNEXE 2
Activités récurrentes en milieu agricole et indicateurs de performance

Tableau 2. Activités récurrentes en milieu agricole et indicateurs de performances

Activités récurrentes	Indicateurs de performance
1. Poursuivre l'implication du Secteur Faune Québec auprès des instances municipales et des MRC dans le cadre de la révision des schémas d'aménagements et des RCI (règlement de contrôle intérimaire) afin d'assurer la conservation des habitats fauniques en milieu agricole.	➢ Nombre de schémas révisés. ➢ Nombre d'avis pour des RCI révisés. ➢ Nombre de MRC ayant intégré nos commentaires.
2. Fournir l'expertise et l'encadrement pour des projets d'intendance, d'acquisition ou de mise en valeur des terres agricoles.	➢ Nombre de projets et d'ententes supportés. ➢ Superficie sous entente.
3. Protéger les habitats fauniques en milieu agricole par l'application des lois et règlements (LCMVF & Loi sur les Pêches).	➢ Nombre de causes et d'infractions signifiées (dossiers produits). ➢ Nombre d'expertises fournies par les DAF. ➢ Pourcentage de restauration obtenu.
4. Agir comme expert-conseil auprès des autres ministères et organismes, en particulier quant au développement de bonnes pratiques agro-forestières pour protéger les habitats fauniques (MAPAQ, MDDEP, UPA, MRC, Clubs-Conseils en agroenvironnement, Comités de gestion par bassin versant, IRDA, CDAQ, entrepreneurs, etc.).	➢ Nombre de dossiers traités et d'avis produits.
5. Effectuer des inventaires de la faune par type d'habitat.	➢ Nombre d'inventaires effectués.